

Comment comprendre les index des enregistrements de l'état civil

203 Guide de
recherche

Dernière mise à jour : Octobre 2000

Les mêmes données fondamentales figurent dans tous les index des enregistrements de l'état civil, y compris (exemples au verso) :

- 1** **NOM** : copié à partir de l'enregistrement *manuscrit* original. Les femmes qui se remariaient étaient répertoriées selon leur nom de famille de femme mariée précédent. Vérifiez chaque variation, y compris les orthographes phonétiques et les erreurs de typographie.
- 2** **DATE DE L'ÉVÉNEMENT** : ex. : 06 12 01 = le 12 juin 1901. Dans le cas des mariages célébrés entre 1873 et 1881, un seul chiffre désignait le mois, les lettres O, N et D représentant octobre, novembre et décembre.
- 3** **LIEU DE L'ENREGISTREMENT** : la ville ou le canton où l'événement a été enregistré. Dans le cas des naissances et des décès qui se sont produits en milieu rural, cela peut être différent de l'endroit où l'événement s'est réellement produit.
- 4** **ANNÉE DE L'ENREGISTREMENT** : comparez au n° 2 s'il s'agit d'un enregistrement retardé, lesquels ne figurent pas toutes dans les Archives publiques de l'Ontario. Beaucoup de naissances et certains mariages ont été enregistrés des décennies après l'événement.
- 5** **NUMÉRO D'ENREGISTREMENT** : correspond au numéro de la mention dans le registre qui renferme le dossier complet.

Des renseignements supplémentaires peuvent apparaître, selon le genre d'événement, dont les suivants.

- 6 **CODES DE CONTRÔLE** : le premier chiffre se rapporte à la nature de l'enregistrement, le deuxième, à tout changement qui y a été apporté (au verso, voyez l'encadré latéral de droite). Par exemple :

91 =	enregistrement de décès, enregistrement original inchangé.
14 =	enregistrement de naissance, nouvel enregistrement sous le nom du tuteur ou de la tutrice.
- Les naissances mettant en cause un tuteur ou une tutrice peuvent apparaître deux fois : une fois comme une naissance «illégitime», souvent sous le nom de famille de la mère (**13** = naissance, enregistrement original) et de nouveau sous le nom de famille du tuteur ou de la tutrice (**15** = naissance, double nom de famille).
- 7 «*» montre un enregistrement modifié, comme dans le cas d'un nom de famille dont on a corrigé l'orthographe ou d'un changement lié à un tuteur ou à une tutrice. Si la modification a eu lieu avant la création des index, à la fin des années 1950, seule la version corrigée est enregistrée.
- 8 **NOM DE JEUNE FILLE** : les femmes qui se remariaient étaient répertoriées sous leur nom de femme mariée antérieur. Le nom de famille de jeune fille figure ici pour fins de recoupement.
- 9 «C.O.» : **NE TENEZ PAS COMPTE DE CETTE MENTION**. Il s'agit d'anciens codes de traitement des données qui identifiaient des emplacements en Ontario (ex. : Toronto = 72, canton de Waterloo = 61, etc.).
- 10 «Sex Status» et «Event» («sexe» et «événement») : **NE TENEZ PAS COMPTE DE MENTION**. Il pourrait s'agir de vérifications de codage effectuées lors de la transcription des mariages célébrés de 1873 à 1881.

Archives publiques de l'Ontario, 77, rue Grenville, 3^e étage, Toronto (Ontario) M5S 1B3
Tél. : 416 327-1600 Sans frais (Ontario) : 1 800 668-9933 Téléc. : 416 327-1999
Courriel : reference@archives.gov.on.ca Site Web : www.archives.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2004

La version HTML de ce document, qui se trouve sur le site Web des Archives publiques de l'Ontario, contient des hyperliens.

Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. Bien que nous nous efforcions de faire en sorte que l'information soit à jour et exacte, des erreurs surviennent parfois. Nous ne pouvons donc pas garantir que l'information est exacte. Les lecteurs devront si possible vérifier l'information avant de s'en servir.

Ce guide était précédemment la brochure no 8

